



REGISTRE COMMUNAL DES PERSONNES VULNERABLES

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le décret n°2004-926 du 1^{er} septembre 2004 fixe les modalités de recueil, de transmission et d'utilisation des données nominatives relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées bénéficiaires du **plan d'alerte et d'urgence départemental**.

Déclenché par le Préfet, en cas de risques exceptionnels (météorologiques, épidémiques...), ce plan vise à contacter et à apporter rapidement conseils et assistance aux personnes les plus vulnérables. Dans ce cadre, les maires des communes sont chargés du recensement des personnes dites vulnérables et du recueil des données nécessaires.

L'inscription des personnes concernées sur le registre nominatif est une **démarche volontaire et facultative**. Elles permettent à celles-ci de bénéficier d'un contact périodique de proximité et d'un accompagnement éventuel en fonction des besoins et des possibilités offertes : mise en relation avec les services nécessaires, livraison de produits de 1^{ère} nécessité, réponses aux interrogations en lien avec la gestion de la crise...

QUI EST CONCERNÉ ?

Les personnes pouvant être inscrites sur le registre nominatif sont :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans et plus ainsi que les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, résidant à leur domicile.
- Les personnes adultes handicapées, résidant à leur domicile. Il peut s'agir de vous, de l'un de vos parents, voisins ou amis.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Il suffit de prendre rendez-vous auprès du Centre communal d'action sociale (CCAS) ou de transmettre le coupon ci-contre. Un agent du CCAS prendra alors contact avec vous pour procéder à l'inscription.

L'inscription peut être réalisée :

- **Par la personne concernée ou son représentant légal**, par téléphone, par mail ou en envoyant le bulletin ci-contre, par mail, dépôt direct mairie ou courrier postal.
- **Par un tiers (famille, voisins, intervenant à domicile, travailleur social...)** par écrit, en renvoyant le bulletin ci-contre par mail, dépôt direct en mairie ou courrier postal, en s'assurant de l'accord préalable de la personne concernée.

CONTACTS :



- Tél : 04 94 50 93 60
- Mail : accueil@figanieres.com
- Adresse : 1, Rue Saint Eloi, 83830 FIGANIERES

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION



Au Registre Communal des personnes vulnérables

o Je souhaite être contacté par le CCAS pour une inscription au registre communal des personnes vulnérables.

PERSONNE CONCERNÉE PAR LE RECENSEMENT :

NOM et Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Adresse :
Mail.....@.....
 :
 :
Fait à :le...../...../.....
Signature :

Si vous demandez l'inscription d'un de vos proches, merci de transmettre vos coordonnées

NOM et Prénom :
Date de naissance :/...../.....
Adresse :
Mail.....@.....
 :
 :
Fait à :le...../...../.....
Signature :